



Projet TREDI d'incinérer 9000 tonnes de déchets toxiques d'Australie.

Le point sur TREDI Salaise par VIVRE.

Depuis "l'affaire des déchets d'Abidjan" en 2006 et par rapport à la pollution catastrophique émise auparavant, TREDI Salaise a fait des progrès considérables dans son traitement des rejets et sa communication est plus transparente.

Même si l'incinérateur TREDI de Salaise est "moderne", il y a comme dans tout incinérateur et c'est inévitable, des phases de fonctionnement (démarrages, températures instables, pannes, by-pass des filtres) pendant lesquelles les rejets sont mal ou pas du tout contrôlés.

En 2013, VIVRE a ainsi relevé de nombreux dépassements des normes de rejet dans l'air, (dioxines et autres) ou dans l'eau du Rhône, fluorures, mercure, arsenic, etc...



TREDI Salaise, ce sont deux milliards de m³/an de rejets atmosphériques chargés de polluants

et le 22 juin, c'est 11 kilos de mercure qui ont été rejetés au Rhône, soit 125 fois le flux maximum autorisé.

L'incinération, même conduite au mieux comme à Salaise ne détruit pas les polluants mais les transforme en d'autres polluants.

Et plus on filtre l'air, plus les polluants (les imbrûlés ajoutés aux nouveaux polluants créés par la combustion) sont concentrés dans les résidus. D'ailleurs ces nouveaux déchets dangereux partent régulièrement de Salaise pour être enfouis en Bretagne.

L'établissement TREDI Salaise aurait rejeté en 2013:

Dans l'air, plus de 2 milliards de m³ de gaz, contenant près de 2 tonnes d'HCL, près de 35 tonnes de SO₂, plus de 3 tonnes de poussières, près de 20 tonnes de CO, plus de 1,5 tonne de COVT, plus de 400 kilos de HF et près de 200 tonnes de NOX.

IREP indique:

- des rejets aériens de plus de 200 Kgs de métaux toxiques dont des dizaines de kilos de mercure
- plus de 200 000 tonnes de CO₂ par an

Dioxines: des dépassements des limites autorisées ont perduré. Selon l'exploitant une partie des analyses ne seraient pas fiables. Ce que VIVRE peut affirmer est :

En 2013, les mesures des rejets à l'air de dioxines des incinérateurs de Salaise ont mis en évidence des dépassements avérés, dont certains importants.

Dans l'eau du Rhône, plus de 3 tonnes de MES, plus de 12 tonnes de Fluorures, près de 5 tonnes de COT, plus de 200 kgs de HC, plus de 40 Kgs d'Arsenic, du Cadmium, du Cuivre, du Chrome⁶, du Nickel, plus de du Plomb, du Thallium, du Zinc et près de **50 Kgs de mercure dans l'eau du Rhône**. Le rejet au Rhône de mercure du 22 juin a dépassé de 125 fois la limite maximale autorisée.

En 2013, les incinérateurs de Salaise ont subi 188 déclenchements

dus à des problèmes techniques et dont la durée n'est pas connue précisément. Dans ces périodes, les rejets sont énormes (rejets à l'air directs et sans filtration) mais ne sont pas mesurés et n'apparaissent pas dans les bilans.

Et dans la terre de Bretagne sont enterrées 50 à 100 000 tonnes par an de déchets dangereux produits à Salaise qui traversent la France à longueur d'année pour être enfouis dans un CET du même groupe SECHE. On ne sait combien d'années les membranes étanches tiendront avant qu'ils ne contaminent la terre de Bretagne.

C'est pourquoi VIVRE est d'accord avec Mme la Ministre française de l'Environnement pour dire que "L'incinération est une technologie complètement dépassée".